



EURO  *mad*

Sommet de Madrid EUROPE- ASIE

Projet de Texte Juridique



Asia-Europe Meeting

*“L’Union Européenne et l’Asie, pour une
redynamisation équilibrée des relations entre deux
régions centrales pour l’économie et les relations
internationales?”*

Ce sommet rassemble deux régions clés qui ensemble tiennent un poids énorme au niveau mondial. D'ici l'importance et le potentiel d'une coopération internationale entre les deux blocs sur des intérêts communs.

L'objectif de ce sommet est de parvenir à un accord international pour renforcer la coopération entre les pays de l'Union Européenne et ceux de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et des six pays partenaires (ASEAN+6). Ce texte envisage une collaboration sur trois plans : économique, politique et social.

Coopération sur le plan économique et financier:

Section 1 : Accords commerciaux et redynamisation

Article 1

Une totale libéralisation des marchés locaux, avec les entreprises des deux blocs ayant accès aux marchés intérieurs nationaux sans restrictions, et sans la nécessité d'un partenaire local.

Article 2

Suppression de tous types de tarifs pour les biens agricoles et manufacturés échangés entre les pays de l'Union Européenne et l'ASEAN+6.

Article 3

Suppression des nécessités de visas pour l'accès au pays de l'ASEAN+6 pour les citoyens européens, pour renforcer le tourisme après la pandémie mondiale.

Section 2: Accords financiers et réglementaires

Article 1

Les gouvernements du Sommet s'engagent à renforcer le respect de la Propriété Intellectuelle dans leurs pays respectifs.

Article 2

Les entreprises de l'ASEAN+6 s'engagent à respecter et appliquer la RGPD (Réglementations Générale de Protection des Données).

Article 3

Suppression des transferts de technologie forcés et obligation de transparence financière des entreprises contrôlés par les États, notamment en matière de subventions.

Coopération sur le plan politique et sécuritaire:

Section 1 : Terrorisme et désarmement

Article 1

Accentuation de la lutte contre le transfert illégal d'armes à feu conformément au programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir et d'éliminer leur commerce illicite.

Article 2

Coopérer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Notamment le contrôle des armes atomiques pour empêcher leur prolifération, mais également des armes chimiques et biologiques.

Section 2 : Sécurité maritime

Article 1

Les pays du sommet soutiennent l'importance du respect des principes universellement reconnus du droit international maritime de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 (UNCLOS).

Article 2

Les pays du sommet soutiennent la liberté de circulation dans les eaux maritimes internationales et surtout dans les zones de commerce maritime.

Section 3 : Plan sanitaire

Article 1

L'UE s'engage à soutenir économiquement les infrastructures sanitaires de l'ASEAN+6 dans le but de réduire la mortalité en proposant un fonds de 50 millions d'euros.

Article 2

L'UE et les pays de l'ASEAN s'engagent à harmoniser leurs normes sanitaires dans l'objectif d'éviter une nouvelle perturbation du commerce international.

Coopération sur le plan social, environnemental et culturel:

Section 1: Droits humains

Article 1

Soutenir la lutte contre les inégalités de droits des femmes, souvent discriminées et subordonnées dans le secteur professionnel, pour atteindre une parité de paiement.

Article 2

Création par l'UE d'un fond destiné à améliorer la condition de la femme dans le secteur professionnel en Asie.

Article 3

Appliquer le respect des droits humains et de la dignité humaine, indépendamment du secteur de travail, de la condition sociale ou des croyances religieuses.

Section 2: Environnement et changement climatique

Article 1

Les pays de l'ASEAN+6 et de l'UE s'engagent à maintenir et renforcer leurs engagements environnementaux pris dans l'Accord de Paris (COP 21).

Article 2

Création d'un programme de soutien et d'accueil international pour les réfugiés climatiques, qui concerne aujourd'hui plus de 42 millions de personnes en Asie du Sud-Est, pour se préparer à gérer ces grands mouvements de population dans les années à venir.

Article 3

Renforcer la lutte contre la déforestation et la protection des espèces en danger, notamment pour éviter l'apparition de nouvelles maladies, comme l'a été le cas du Covid-19.

Section 3: Education et recherche

Article 1

Création d'un système de coopération compréhensif pour faciliter et encourager les échanges universitaires entre les pays du sommet.

Article 2

Favoriser l'apprentissage des différentes langues européennes et asiatiques dans les pays du sommet, pour encourager les échanges culturels et la coopération.